

DEC211061DERCI

Décision portant renouvellement de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Pékin, en Chine (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit, aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC191387DERCI du 21 mai 2019 portant nomination de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur du bureau du CNRS en Chine (DERCI) ;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Philippe ARNAUD, Ingénieur de Recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau du CNRS en Chine, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2021

Pour le Président-Directeur Général
Et, par délégation,
Le Directeur Général Délégué à la Science,
Alain SCHUHL

